

A. LES ACTIVITÉS DE NOTRE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE PROPOSÉS SONT :

ACTIVITÉS RELEVANT DE LA DÉCLARATION

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile
- Livraison de repas à domicile *
- Livraison de courses à domicile *
- Collecte et livraison de linge repassé *
- Assistance administrative à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage ; pour les personnes dépendantes, gardiennage et promenades d'animaux
- Maintenance et vigilance temporaire à domicile de la résidence principale et secondaire



**ÉQUIPE
QUALIFIÉE 24/7**



**LOGEMENTS
ADAPTÉS**



**RESTAURATION
SUR PLACE**



**ACTIVITÉS
ET SERVICES**

ACTIVITÉS RELEVANT DE L'AUTORISATION

- **Assistance dans les actes de la vie quotidienne aux personnes âgées :**
 - Accompagner et aider la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (au domicile) : aide à la mobilité et aux déplacements, à la toilette, à l'habillage, à l'alimentation ...
 - Accompagner et aider la personne dans les activités de la vie sociale et relationnelle : accompagnement dans les activités domestiques et administratives, de loisirs, de la vie sociale, etc, à domicile ou à partir du domicile.
 - Assurer une présence auprès des personnes malades qui restent à domicile (garde-malade) : il veille au confort physique du malade et à son bien-être, le jour comme la nuit, toujours à domicile. Elle n'inclut pas les actes de soins relevant d'actes médicaux.
 - Prestation de conduite du véhicule personnel de la personne, à partir ou à destination du domicile, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives *.
- **Accompagnement des personnes âgées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile** (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante), à partir ou à destination du domicile *

* Les activités de services à la personne identifiées ci-dessus, effectuées à partir du domicile du résident ou vers son domicile, ne peuvent être exercées et ouvrir droit aux avantages fiscaux et sociaux qu'à condition d'être **comprises dans une offre globale** de services incluant une activité exercée au domicile. Cette condition s'apprécie au niveau de l'organisme prestataire et non au niveau du client qui demeure libre de choisir les activités de services à la personne dont il souhaite bénéficier.

B. NOTRE MODE D'INTERVENTION

Notre réseau intervient en **mode prestataire**. A ce titre, notre personnel intervient à votre domicile sous notre coordination, notre contrôle et notre responsabilité. Nous nous chargeons de toutes les formalités et vous facturons la prestation réalisée conformément au contrat de prestations de service que vous signez avec nous.

Nous proposons des interventions 7 jours sur 7, 365 jours par an nous pouvons intervenir 24h/24, selon la demande, dans la limites des activités présentées en page 7 et sous condition de personnel disponible. Notre zone d'intervention est strictement limitée aux appartements situés dans l'enceinte de la résidence service seniors.

Cela signifie que seul nos résidents, public seniors de plus de 60 ans, peuvent être clients de notre service d'aide et d'accompagnement à domicile intégré.

AVANTAGES

- Vous n'avez aucune responsabilité inhérente au statut d'employeur
- Vous avez la garantie de disposer d'intervenants formés et qualifiés
- Vous disposez d'une suspension automatique de votre contrat de services en cas d'hospitalisation (ou de décès)
- Nous vous assurons une continuité de service
- Le remplacement éventuel de l'intervenant est géré par nos soins

INCONVENIENTS

- Vous devez régler la facture de prestations que nous vous adressons pour les prestations effectuées
- Vous devez nous prévenir en cas de problèmes avec l'intervenant
- Vous devez nous informer au plus tôt en cas d'absence prévue

